



Contestation suite à erreur sur le n° de département

Par **GRISELSP**, le **12/07/2010** à **11:29**

Bonjour,

j'ai été verbalisé pour excès de vitesse. Le courrier que j'ai reçu comporte une erreur : mon véhicule a été référencé avec le n° d'immatriculation 7403ZS14 alors que sur ma carte grise, le n° est 7403ZS27. L'erreur porte sur le n° du département.

Je souhaite donc utiliser cette erreur pour annuler cette amende et les points qui vont m'être retirés : pouvez vous me donner la marche à suivre ?

Merci pour votre support

Par **razor2**, le **13/07/2010** à **19:43**

Bonjour, le seul document qui fait foi, c'est le procès verbal, que vous n'avez pas entre les mains. Une erreur sur l'avis de contravention que vous avez reçu n'a aucune importance. Pensez vous être l'auteur de cette infraction ou alors pensez vous que votre véhicule n'a jamais mis les roues à l'endroit indiqué?